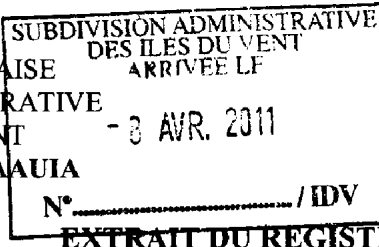




POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA



N° 27/2011

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2011
Date d'affichage - 8 AVR. 2011
Date de séance 25 mars 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt cinq mars à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	8
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Autorisant le déplacement du sculpteur Monsieur Tunui SALMON à DUMBEA (Nouvelle-Calédonie) et acceptant la prise en charge des frais relatifs à ce déplacement.

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le - 8 AVR. 2011			
N°			
SERVICE		EXECUTION	
DGS			
S	N	U	TTU
(s rép)	(30j)	(7j)	(3j)
ELUS			
1) Projet de rép. 2) Eléments de rép. 3) Rép. directs 4) Suite à donner 5) Info			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar		X	POMMIER Aitu
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm	X		
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette		X	MANEA Tania
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine		X	TUMAHAI Ronald
LISSANT Simplicio		X	
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE- RICHERD Bellinda
ATAE Layana		X	Yves CHING
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
CRIDLAND Johnes		X	HOWELL Patrick
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles	X		
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU les articles L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération 104/2004 du 10 décembre 2004 régularisant le jumelage avec DUMBEA ;
- VU les échanges entre la commune de PUNAAUIA et la commune de DUMBEA, dans le cadre de leur jumelage ;
- Considérant que la fête de Dumbéa sera l'occasion de fêter les 20 ans de jumelage entre les deux communes ;
- Considérant que la commune de Punaauia offre à sa jumelle une sculpture en pierre dans le cadre de l'embellissement du rond point aménagé à DUMBEA et dont l'appellation sera « PUNAAUIA » ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 25 mars 2011;

ADOpte

Article 1 – Sont autorisés, dans le cadre du jumelage de la commune de PUNAAUIA à la commune de DUMBEA, le déplacement de Monsieur Tunui SALMON, sculpteur de son état, à DUMBEA (Nouvelle-Calédonie) et la prise en charge des frais inhérents.

Article 2 – L'agence TAHITI VOYAGE est chargée de l'organisation du voyage prévu du 15 avril au 29 avril 2011, à savoir :

- De la réservation des titres de transport « aller/retour » en classe économique PAPEETE//NOUMEA/PAPEETE par AIR CALIN ;
- De la réservation de l'hébergement à NOUMEA ;

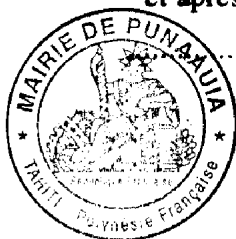
Article 3 – Les dépenses afférentes à ce déplacement – frais de transport, de transfert et de séjour (hébergement et repas) – seront prises en charge par le budget communal, exercice 2011 au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Le montant prévisionnel de ce déplacement s'élève à 250 000 Francs CFP (Deux cent cinquante mille francs CFP).

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 25 mars 2011,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Acte rendu exécutoire
Après envoi en prévision le :

et après publication, affichage ou
notification le :

Le maire,

R. TUMAHAI



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 25 mars 2011

Rapport de présentation

Objet : *Délibération n°27/2011 du 25 mars 2011 autorisant le déplacement du sculpteur, Monsieur Tunui SALMON, à DUMBEA (Nouvelle-Calédonie) et acceptant la prise en charge des frais relatifs à ce déplacement.*

La commune de DUMBEA, comme chaque année, célèbre la fête de la ville en avril avec sa traditionnelle omelette géante au parc FAYARD.

Fait majeur pour 2011, ces festivités seront également l'occasion de fêter les 20 ans de jumelage entre nos deux communes et de renforcer ainsi nos liens.

Pour marquer l'évènement, la Commune de Dumbéa a décidé d'aménager un rond point qui portera le nom de « Punaauia ».

De son côté, la Commune de Punaauia offrira, à sa jumelle, une sculpture monumentale qui sera installée au milieu de ce rond point. Cette sculpture sera un témoignage supplémentaire du lien incontestable qui lie nos deux communes.

Cette sculpture a été réalisée gratuitement par Monsieur Tunui SALMON qui est sculpteur renommé. Afin de finaliser cette œuvre et d'en assurer la bonne installation sur le rond point « Punaauia », le sculpteur fera partie de la délégation communale et se rendra donc à DUMBEA.

Du 16 au 26 avril, le sculpteur aura pour mission de finaliser son œuvre dans son intégralité. Le mercredi 27 avril, jour de l'inauguration du rond point, le sculpteur devra alors participer à la mise en valeur du cadeau de la Commune de Punaauia à la Commune de Dumbéa.

Le départ de TAHITI s'effectuera le vendredi 15 avril à 7 heures par AIR CALIN. Le retour de NOUMEA est prévu le vendredi 29 avril pour arriver à TAHITI le 28 avril 2011.

Les frais afférents à ce déplacement à savoir les frais de transport, de transfert et de séjour (hébergement et repas) seront entièrement pris en charge par le budget de la Commune. Ces frais s'élèveront à deux cent cinquante mille francs F CFP (250 000 francs) toutes dépenses confondues.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.